

LA JUSTICE

Notions - Terminales technologiques

1 Définitions

1. La justice

a. Droit.

La justice désigne l'..... qui est chargée de l'application des lois civiles (► Voir *infra* «Lois») dans une société. Concrètement, la justice dans ce premier sens est mise en œuvre dans les différents tribunaux par les juges, avec la participation des avocats, etc. Il n'y a pas de justice sans et sans qui ont parfois force de loi quand il y a un vide juridique (ce sont les

Exemples de phrases où le mot « justice » est utilisé dans le sens 1.a :

.....

Parfois il peut y avoir opposition entre ce que dit ou ce qu'impose la loi et ce que me dit ma conscience morale. Dans ce cas, il y a opposition entre ce qui est légal (conforme au droit) et ce qui me semble légitime (conforme à la morale). (► Voir Repère 19)

Exemples de situations concrètes qui illustrent cette opposition :

.....

b. Morale.

La justice. La justice est une qu'on peut attribuer à certaines actions (une décision juste) ou une qualité qu'on peut attribuer à certaines personnes (quelqu'un de juste).

Exemples de phrases où le mot « justice » est utilisé dans le sens 1.b :

.....

Dans la tradition philosophique antique, *la justice* est l'une des quatre cardinales (qualités morales essentielles) avec le courage (capacité à lutter contre l'adversité ou à prendre des risques mesurés), la tempérance (maîtrise des passions) et la sagesse (ou prudence = capacité intellectuelle permettant de discerner le bien, d'évaluer les situations et les conséquences des actions et de choisir les moyens les plus adaptés).

Pour PLATON la justice est une force ordonnatrice qui produit l'harmonie des parties dans l'âme de l'individu ou dans la cité. ► Voir PLATON, *Ménon* et *République*.

L'idéal (► Voir Repère 15) de perfection humaine et de justice passe par le cumul de ces quatre vertus : la justice est insuffisante si elle ne repose pas sur la prudence qui permet de bien comprendre la situation, sur la tempérance qui empêche nos émotions de fausser notre jugement et sur le courage qui permet de passer à l'action sans se laisser intimider.

Juste/injuste. La personne *juste* produit des actes ou des situations *justes*. Lorsqu'on dit qu'une chose est injuste, on veut dire par là qu'elle n'est pas conforme à l'idée qu'on se fait de la justice. Cela résulte généralement du sentiment d'une DANS L'ATTRIBUTION DE QUELQUE CHOSE À QUELQU'UN. Par exemple, l'enfant puni pour une bêtise qu'il n'a pas commise éprouve un sentiment d'injustice ou d'..... La personne juste se caractérise par sa capacité à évaluer, à juger une situation afin de prendre une décision et d'agir de la manière la plus adéquate en appliquant un principe de justice.

Principes de justice. Il y a deux grands principes d'attribution ou de répartition considérés comme justes : l'..... et l'..... (► Voir Repère 16)

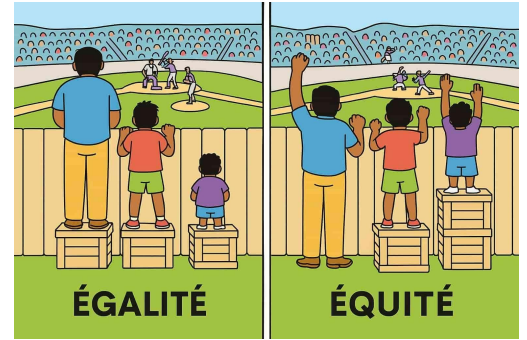
L'égalité consiste à attribuer la même chose à chacun. C'est ce qu'Aristote appelle l'*égalité arithmétique*. Les

droits de l'homme reposent sur ce principe : tous les êtres humains ont les mêmes droits humains.

Exemple :

L'équité (qu'Aristote appelle *égalité géométrique* par opposition à l'*égalité arithmétique*) consiste à moduler l'attribution en fonction d'un critère, comme le besoin ou encore le mérite.

Exemple :



☞ **Exercice.** Compléter le texte avec les mots suivants : jugements - morale - vertu - équité - indignation - institution - égalité - lois - jurisprudences - inadéquation - qualité

2. La loi (ou les lois)

De manière générale, une loi énonce un rapport constant et entre deux choses.

En physique tel phénomène implique tel autre phénomène. Ex. L'eau bout (phénomène 1) si il fait 100 degrés celsius (phénomène 2). Dans le code pénal, tel délit implique telle sanction. Ex. Article R625-8-3 du code pénal français : l'outrage sexiste (1) est une contravention de 5e classe punie par une amende de 1500 euros (2).

Il faut distinguer différents types de lois.

a. Les « lois ou », c'est-à-dire les lois au sens juridique, énoncent notamment les autorisations, les obligations et les interdictions valables dans une société.

b. La « loi » désigne ce qui n'est pas forcément écrit dans les lois civiles, mais qui constitue néanmoins une obligation morale que nous devons suivre.

c. Les « lois de la » permettent de décrire et souvent de prévoir certains phénomènes naturels.

Une loi de la nature, contrairement aux deux autres types de lois est contraignante (► Voir Repère 22), c'est-à-dire que les êtres naturels y sont soumis (ils ne peuvent pas s'y soustraire ► Voir Repère 06). La force physique est une contrainte.

Par opposition, les lois civiles ou morales, qui émanent de la raison humaine, ne contraignent pas mais les hommes qui s'y soumettent

3. Le droit / les droits

a. Le droit désigne l'ensemble des, instituées par les hommes, qui régissent leurs au sein d'une même société. On distingue, à l'intérieur du droit différentes branches :

- le droit civil définit les rapports entre les individus, les citoyens (exemple : le mariage).
- le droit pénal définit les contraventions, délits et crimes ainsi que les peines qui peuvent être appliquées
- le droit administratif définit les règles de fonctionnement de l'État et des administrations

Sans oublier le code du travail, le code de l'éducation, de l'agriculture ou le code de la route... Toutes les lois du droit français sont accessibles sur le site internet legifrance.gouv.fr

b. Les droits, ce sont nos libertés par oppositions aux devoirs qui sont nos obligations.

On distingue

1° le « droit de » ou « droit-..... » → la liberté de faire quelque chose m'est garantie. Par exemple, si j'ai le droit d'avorter, cela signifie que personne n'a le droit de m'empêcher d'avorter si je le veux et le peux (mais c'est à moi de trouver les moyens d'exercer mon droit, en payant les frais par exemple).

2° le « droit à » ou « droit-..... ». → l'obtention de quelque chose ou l'exercice de fait (► Voir Repère 11) d'une liberté m'est garantie. Si j'ai droit à l'avortement, cela signifie que l'État a le devoir de me donner les moyens d'avorter (remboursement par la sécurité sociale, accès facile aux médicaments ou aux praticiens...)

3° Enfin on distingue le droit positif du droit Ne pas confondre avec la *loi du plus fort* : le droit naturel, c'est l'ensemble des qui échoient à tout être humain en tant qu'il est un être humain. Ce sont des droits considérés comme universels, par opposition aux droits positifs qui sont

restreints à un groupe social. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 se fonde sur cette idée de droit naturel.

☞ **Exercice.** Compléter le texte avec les mots suivants : lois - nature - civiles - créance - positives - volontairement - nécessairement - nécessaire - naturel - obligent - libertés - morale - rapports - liberté

2 Questions philosophiques

- ⊙ Comment savoir ce qui est juste ?
- ⊙ Être juste, est-ce obéir aux lois ?
- ⊙ Faut-il faire régner la justice à tout prix ?
- ⊙ L'exigence de justice est-elle compatible avec l'existence des inégalités ?
- ⊙ Peut-on demander à la justice qu'elle nous venge ?
- ⊙ Pourquoi devons-nous être justes ?



PHILOSOPHIE

REPÈRES ASSOCIÉS À LA NOTION

Repères - Terminales technologiques

19

LÉGAL / LÉGITIME

☞ Légal

Ce qui est conforme au droit positif (ensemble des lois civiles instituées dans une société).

☞ Légitime

Ce qui est conforme à la loi morale, à la justice comme valeur morale fondamentale.

☞ Exercice. Compléter en utilisant les repères.

Ce qui est peut être considéré comme illégitime, comme les lois anti-juives sous le régime de Vichy. Ce qui est peut être illégal, par exemple la Résistance, sous l'Occupation.

Autre exemple :

16

IDENTITÉ / ÉGALITÉ / DIFFÉRENCE

☞ Identité

1. Identité absolue. Ce qui est « la même chose ».

Exemple :

2. Identité relative. Fait, pour plusieurs êtres, de partager des caractères communs et d'appartenir à une même espèce, catégorie ou groupe social.

Exemple :

3. Identité personnelle. Fait pour un sujet conscient de se reconnaître comme une seule et même personne, ce qui fonde notamment la responsabilité de ses actes.

Exemple :

☞ Égalité

1. Au sens logique et mathématique, la relation d'égalité est une identité au sens 1.

Exemple :

2. Politique. L'égalité sociale présuppose au contraire la différence des individus qui sont déclarés égaux malgré leurs différences individuelles quant ils possèdent la même chose.

Exemple :

3. Principe de justice qui consiste à donner à chacun la même chose. Se distingue de l'équité qui consiste à moduler la répartition en fonction d'un critère (mérite, taille, besoin...)

☞ Différence

1. Rapport entre des objets non identiques, soit absolument, soit d'un certain point de vue.

2. Ce qui permet de distinguer deux choses.

☞ **Exercice.** Compléter en utilisant les repères.

Montaigne a dit « Il y a plus de d'homme à homme que d'homme à bête. » Il y a entre l'Étoile du soir et l'Étoile du matin : il s'agit du même astre, Vénus. La révolution française a consacré le principe de l'..... en droits de tous les citoyens français.

22

OBLIGATION / CONTRAINTE

☞ **Obligation**

1. Obligation juridique. Fait d'être lié, souvent par un contrat, à une autre personne ou à la société, et d'avoir à faire ou ne pas faire quelque chose (l'interdiction est une « obligation de ne pas faire »).
2. Par extension, objet précis du contrat : obligation de travailler, de payer une dette...
3. Obligation morale : caractère impératif de la loi morale qu'il importe de respecter pour un sujet individuel ou un groupe social. Synonyme de DEVOIR.

Exemples d'obligation juridique :

Exemple d'obligations morale :

☞ **Contrainte**

1. Nécessité imposée par les lois physiques.

Exemple :

2. Violence exercée contre quelqu'un, qui entrave sa liberté d'action et ne lui laisse pas le choix.

Exemple :

☞ **Exercice.** Compléter en utilisant les repères.

M'alimenter est une à laquelle je ne peux pas échapper. Ne pas utiliser mon téléphone en classe est une que beaucoup d'élèves ne respectent pas.

11

EN FAIT / EN DROIT

☞ **En fait** (ou « de fait », traduit le latin « de facto »)

Ce qui se passe effectivement, ce qui est effectivement le cas.

☞ **En droit** (traduit le latin « de jure »)

Ce qui devrait être théoriquement le cas, conformément à une loi civile ou morale, ou encore à une norme.

Il y a malheureusement souvent une opposition entre le droit et le fait, entre ce qui devrait être le cas et ce qui est effectivement le cas.

☞ **EXO 34.** Compléter en utilisant les repères.

..... les élèves ne devraient pas bavarder, mais ils bavardent souvent. on constate des inégalités salariales entre hommes et femmes de même niveau d'étude et/ou d'expérience, alors que ils devraient toucher le même salaire.

15

IDÉAL / RÉEL

☞ **Idéal**

1. Ce qui n'existe que dans la pensée, l'imagination ou le langage.
2. Ce qui est parfait et peut servir de norme ou de modèle pour une réalisation concrète.

☞ **Réel**

Est réel ce qui existe en acte ou effectivement, par opposition à :

1. ce qui n'existe pas, le néant, le non-être
2. ce qui n'existe que dans la pensée, l'imagination ou le langage;
3. ce qui n'est qu'apparent et illusoire;
4. ce qui n'est que possible.

☞ **EXO 38.** Compléter en utilisant les repères.

L'homme n'existe pas. Platon a inventé une cité Grâce aux jeux vidéos, il s'échappe de la vie